



Résumé non technique sur l'étude environnementale du SAGE Fresquel



RESUME NON TECHNIQUE

Contexte

Le périmètre du SAGE du bassin versant du Fresquel concerne 68 communes, et couvre une superficie de 940 km². Le bassin versant du Fresquel s'étend de Carcassonne à l'est, au seuil de Naurouze à l'ouest et est délimité au Nord par la limite de partage des eaux de la Montagne Noire et au Sud par le Razès.

La population sur le bassin versant du Fresquel est de 60 000 habitants.

La caractéristique première du bassin versant du Fresquel tient aux aménagements hydrauliques engagés dès le XVII^e siècle par Riquet lors de la construction du Canal du Midi dont l'objet était de capter les eaux de la Montagne Noire.

Le bassin versant du Fresquel présente plusieurs particularités comparés aux autres territoires du fleuve Aude :

- Des conditions climatiques composées d'une forte influence Atlantique
- Des productions agricoles qui confèrent au territoire un rôle régional primordial
- La satisfaction de nombreux usages, notamment le fonctionnement du Canal du Midi, la distribution de l'eau potable de Carcassonne aux portes Toulousaines, l'irrigation
- Des régimes hydrologiques aléatoires en raison de la situation géographique du bassin

C'est donc l'ensemble des problématiques soulevées par la nécessité d'une gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques qui est rassemblé sur le bassin du Fresquel : quantité et gestion de la ressource, qualité des eaux, qualité des milieux naturels aquatiques, etc.

Afin de permettre une réflexion globale facilitée sur ces thématiques, la décision d'élaborer d'un SAGE sur le bassin versant a été prise, avec arrêté du périmètre le 20 octobre 2010.

Etat des lieux de l'environnement sur le territoire

L'analyse des données environnementales du territoire ont permis de faire ressortir les grandes caractéristiques et les grands enjeux du territoire d'un point de vue environnemental.

Les principaux atouts et faiblesses du territoire ont été déterminés sur les différentes thématiques environnementales ainsi que leur tendance d'évolution.

Thématique environnementale	Etat Initial de l'Environnement	Hypothèses d'évolution
Qualité de l'eau	Une qualité des eaux globalement médiocre	La mise en place des politiques de l'eau (DCE, SDAGE) laisse présager une amélioration de la qualité des eaux
Aspects quantitatif de la ressource en eau	Un déséquilibre entre usage de l'eau et ressource disponible	A long terme, le changement climatique risque d'aggraver les problèmes de manque d'eau
Santé humaine	Une sécurisation de la ressource en eau potable garantie mais qui fragilise l'équilibre du bassin versant	A long terme, le changement climatique et l'augmentation des besoins risquent de remettre en question la sécurisation de l'alimentation en eau potable
Air	Une qualité de l'air globalement satisfaisante	L'augmentation des activités humaine (agriculture, transports, résidentiel) risque d'entraîner une dégradation de la qualité de l'air. La prise en compte de la qualité de l'air, à travers la mise en place du SRCAE devrait permettre de limiter les pollutions.
Risques	Un risque inondation important sur le territoire	La mise en place du PPRi Fresquel devrait permettre de mieux prendre en compte ce risque.
Zones à enjeux du territoire	Des milieux naturels riches en biodiversité mais fragiles	Les nombreuses mesures de protection et l'amélioration des connaissances sur les zones humides devraient permettre de préserver les milieux naturels et la biodiversité
Biodiversité	Présence d'espèces protégées et d'intérêt patrimonial	Une biodiversité menacée par la fragmentation du territoire (urbanisation, obstacles à l'écoulement) et la propagation d'espèces invasives. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique devrait permettre une meilleure prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement.
Paysage, patrimoine culturel	Des paysages diversifiés et des éléments de patrimoine bâti remarquable	Une tendance à la banalisation de paysages mais de nombreuses mesures de protection (sites inscrits, classés)
Ressources énergétiques et changement climatiques	Une consommation énergétique modérée Peu de production d'énergie renouvelable sur le territoire	La mise en place du SRCAE devrait permettre de développer les énergies renouvelables Vigilance à apporter afin de concilier développement des énergies renouvelables et préservation des milieux naturels

Les principaux enjeux environnementaux du territoire en lien avec le SAGE sont donc :

- L'amélioration de la qualité des eaux superficielles notamment par la réduction des pollutions diffuses
- Une gestion quantitative concertée conciliant usages de l'eau et disponibilité de la ressource
- La reconquête des fonctionnalités environnementales des hydrosystèmes
- La restauration de la continuité écologique des cours d'eau
- La gestion du risque inondation en lien avec les enjeux quantitatifs.

Stratégie du SAGE

La stratégie retenue pour ce premier SAGE permet de répondre aux enjeux majeurs du territoire que sont la gestion quantitative pour garantir les usages, l'amélioration de la qualité des eaux pour l'atteinte du bon état et la restauration des milieux naturels aquatiques et humides et des continuités aquatiques.

La stratégie du SAGE retenue par la CLE repose sur 5 axes déclinés en objectif généraux et sous-objectifs :

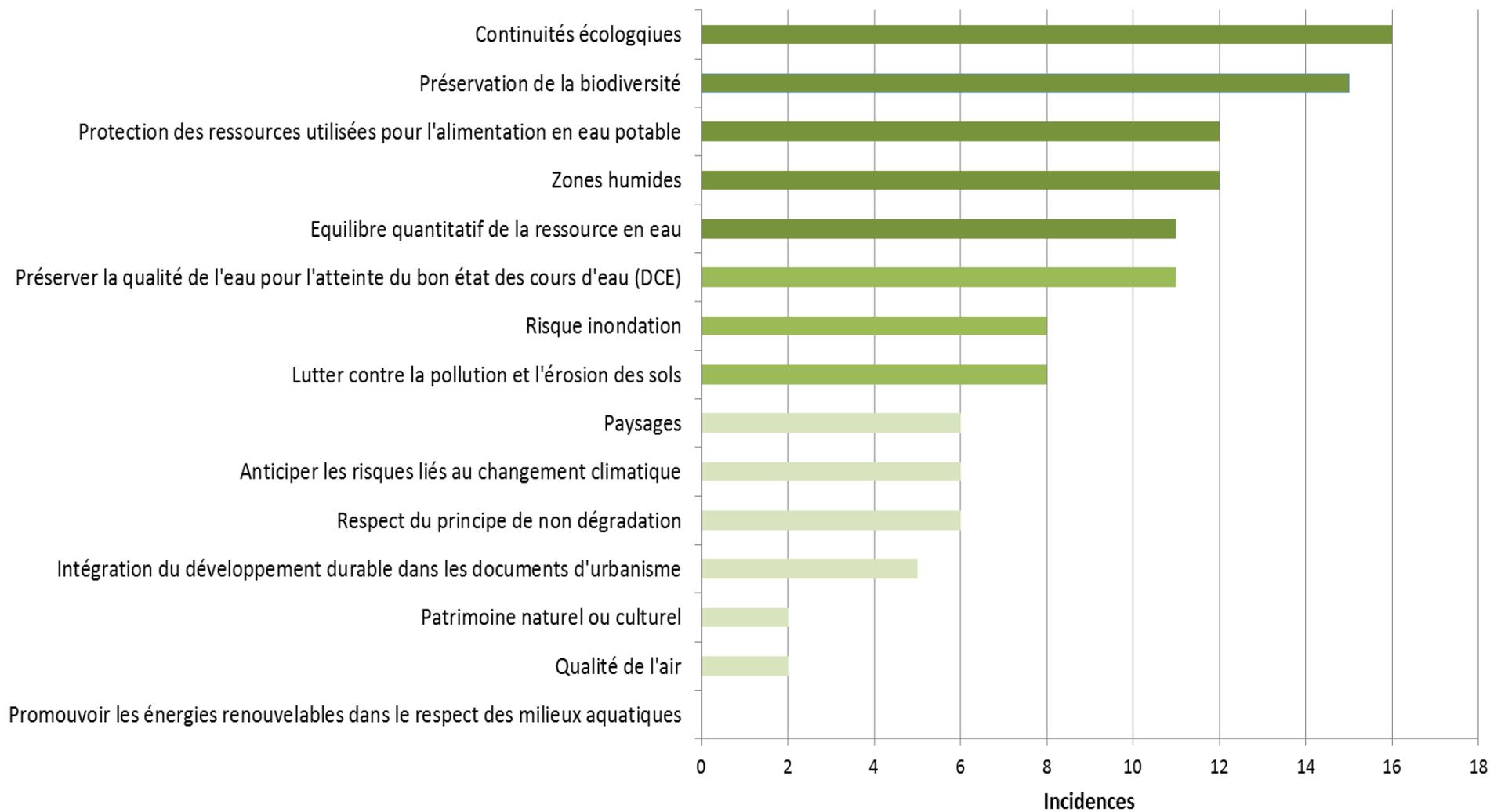
1. Du bassin alimentaire du Canal du Midi au bassin versant du Fresquel ; clarifier et reposer le cadre réglementaire des droits d'eau et de la gouvernance
2. Le défi de la gestion quantitative équilibrée dans un système hydraulique ouvert et dépendant
3. Apporter un appui complémentaire aux politiques de maîtrise des pollutions pour organiser l'atteinte progressive du bon état physico-chimique des rivières et des nappes
4. Atteindre le bon état écologique : concilier aménagements des versants et des cours d'eau et préserver l'état des milieux aquatiques et humides
5. Intégrer les politiques de gestion du risque et de gestion de la ressource en eau

Incidences du SAGE sur l'environnement

Le projet de SAGE est, par définition, un outil de planification à finalité environnementale. A ce titre, les objectifs sont définis de manière à optimiser le gain environnemental des mesures, en tenant compte des contraintes de faisabilité économique et sociale.

Le graphique suivant permet de synthétiser la plus-value du SAGE pour chaque enjeu environnemental et de mettre en évidence les thématiques sur lesquelles les incidences sont les plus significatives.

Evaluation des incidences du SAGE par thématique environnementale



Ainsi le SAGE a une nette plus-value sur les thèmes relatifs à la qualité des milieux naturels et de la biodiversité, la gestion quantitative de l'eau et l'amélioration de la qualité des eaux. Cela s'explique par le fait que la réflexion sur ces thématiques est menée depuis longtemps sur le territoire. Le territoire a par exemple une longue histoire de la gestion quantitative de l'eau pour la préservation des usages. Ce sont également les thèmes sur lesquels un SAGE a le plus de leviers d'actions puisque ce sont des thématiques directement liées à l'eau.

Sur d'autres thématiques la réflexion en est au début mais des avancées significatives ont eu lieu. C'est le cas notamment de l'amélioration de la qualité des sols, grâce à un travail de concertation approfondie avec le monde agricole. D'autres thématiques, moins concernées par le SAGE, connaissent des incidences faiblement positives ou neutres : paysages, qualité de l'air, énergie.

Comme le montre le graphique des incidences, le SAGE ne génère donc pas d'effets négatifs sur les composantes de l'environnement. La définition de mesures correctrices n'apparaît ainsi pas justifiée.

Une attention particulière devra néanmoins être portée à la préservation du patrimoine bâti et à la qualité paysagère lors des opérations de restauration de la continuité piscicole et de restauration morphologique des cours d'eau.

Une évaluation des incidences du SAGE sur les sites Natura 2000 a été menée. Aucune disposition du SAGE ne porte atteinte aux habitats et espèces des sites Natura 2000 présents sur le territoire.

Certaines dispositions du PAGD, visant à protéger la biodiversité et les milieux naturels, participent à la préservation des habitats et espèces Natura 2000 :

- L'amélioration de la qualité des eaux
- La réservation des zones humides
- La réduction des pollutions agricoles qui permettent de maintenir des habitats agricoles de qualité pour les oiseaux et la chauve-souris
- La restauration de la continuité piscicole des cours d'eau
- la gestion des berges et des ripisylves
- La restauration de l'état écologique des rivières compatibles avec le bon état écologique.

A ce stade, l'évaluation des incidences du SAGE Fresquel conclut à l'absence d'atteinte sur les espèces et habitats ayant justifiées la désignation des sites Natura 2000 : SIC FR9101446 « Vallée du Lampy », SIC FR9101452 Le « Massif de la Malepère », ZPS FR9112010 « Piège et Collines du Lauragais ».

Les impacts du SAGE étant dans l'ensemble positifs, il n'a pas été nécessaire de mettre en place des mesures correctives.
